



## P. Au procès de l'assassinat de Samuel Paty, la fabrique de la peur

L'écrivaine Émilie Frèche, qui suit pour « Le Point » le procès de l'assassinat de Samuel Paty, raconte le témoignage de madame L., agente d'accueil du collège du Bois-d'Aulne.

Par Émilie Frèche

Publié le 01/12/2024 à 19h00



Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine, a été décapité pour avoir montré des caricatures du prophète Mahomet à ses élèves. © Photomontage « Le Point »

Temps de lecture :  
7 min



Au milieu du procès de l'attentat terroriste qui a coûté la vie à Samuel Paty le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), la cour a entendu un témoin que personne n'attendait particulièrement, mais qui est apparu essentiel au fur et à mesure de sa déposition : l'agente d'accueil du collège du Bois-d'Aulne.





Poste clé de la vie d'un établissement pour être ses yeux et ses oreilles, celle qui l'occupait à l'époque des faits, madame L., l'est aussi dans cette affaire, car de tous les protagonistes, elle est la seule à avoir vu à la fois Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui, les deux auteurs des vidéos ayant jeté Samuel Paty en pâture pour avoir montré une caricature du Prophète à ses élèves dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression, et Abdoullakh Anzorov, son assassin.

### « Une infraction comparable à un élastique »

Or, c'est précisément l'existence de ce lien entre ces deux accusés – qui seront entendus au fond lundi 2 et mardi 3 décembre – et le terroriste que les magistrats





doivent apprécier, pour, en conséquence, les condamner ou non pour « association de malfaiteur terroriste » (AMT). « La définition de cette infraction n'a pas changé depuis 1893, date à laquelle nous l'avons adoptée pour lutter contre les groupes anarchistes », nous explique Marc Trévidic, juge d'instruction au pôle antiterroriste jusqu'en 2015, venu lui aussi témoigner à la barre. « Mais c'est une infraction comparable à un élastique sur lequel on tire plus ou moins, en fonction des périodes », ajoute-t-il.

Quand le magistrat est arrivé à la section antiterroriste, au début des années 2000, l'AMT se portait mal : cinquante accusés venaient d'être relaxés dans l'affaire Chalabi. Le traumatisme du 11 Septembre puis la création de l'État islamique en 2014 vont changer la donne et conduire à une criminalisation plus forte, tant du côté de l'instruction que du parquet.

Un des avocats de la défense, Me Brengarth, rappelle cependant à l'audience que la loi pénale est d'interprétation stricte, et demande au témoin si l'AMT, sous l'étiquette de laquelle les juges peuvent mettre un peu ce qu'ils veulent, ne serait pas contraire à ce principe. L'autre conseil d'Abdelhakim Sefrioui, Me Elhamamouchi, renchérit : « L'AMT n'est-elle pas parfois utilisée pour sanctionner des actes de militantisme ? Diriez-vous que la lutte contre le terrorisme se doit de protéger la liberté d'expression, et notamment la liberté d'être ou de ne pas être Charlie ? »

## Diffusion de la terreur

« La liberté d'expression, évidemment. Mais tout dépend de ce que l'on met derrière “Je ne suis pas Charlie” », lui répond Trévidic : “Je n'aime pas ces caricatures” ou “Je suis pour ces attentats”. » Tout dépend aussi – il l'a dit plus tôt dans sa déposition spontanée – de ce que l'on met derrière le mot « terrorisme ». Et pour exemple, il cite le cas d'un homme qui avait entrepris de détruire tous les radars de France qu'il avait refusé de poursuivre pour AMT, considérant que cette action ne terrorisait personne.

Le terrorisme renvoie en effet, selon Le Petit Robert, à la notion de terreur, et se définit comme « l'emploi systématique de la violence pour atteindre un but politique ». Était-ce ce but que poursuivaient les vidéos jetant Samuel Paty en pâture, réalisées par Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui ? Le titre que ce





dernier a choisi pour la sienne parle de lui-même : « L'islam et le Prophète insultés dans un collège public, le vrai séparatisme ».

Le parallèle que le militant islamiste fait ensuite entre le cours du professeur et le discours d'Emmanuel Macron aux Mureaux (Yvelines) quinze jours plus tôt, empreint, selon lui, d'une véritable haine à l'égard des musulmans, puis la peur et la colère qu'il tente d'insuffler en évoquant le massacre de Srebrenica comme une issue possible pour l'Islam de France, s'inscrit dans la diffusion de cette terreur.

La violence, elle, sera utilisée par les deux hommes dès le 8 octobre au matin, auprès de madame L., l'agente d'accueil, qui en témoigne à la barre d'une voix qui me fait l'effet d'un petit coureur de fond. Il faut tout dire vite et d'une traite, pour ne surtout rien oublier.

## Appels anonymes

« Ils se sont présentés à ma porte en me disant qu'ils devaient rencontrer la principale en urgence. Ils n'avaient pas de rendez-vous. Je ne peux donc pas les laisser entrer, mais ils essaient de se faufiler avec les élèves. Ils me disent : “On ne partira pas tant qu'on n'aura pas vu la principale.” »

« J'appelle cette dernière, je lui explique la situation, et elle me répond qu'elle est en réunion, elle n'est pas en mesure de les recevoir, poursuit la témoin. Je transmets à ces deux messieurs qui en sont très agacés. Ils tapent sur ma vitre. Ils me font peur. Ils m'obligent à rappeler la principale qui me dit qu'elle viendra une fois sa réunion terminée. Je les en informe, mais très vite ils s'impatientent. Ils tapent encore sur ma vitre. Et ils disent que s'ils avaient été juifs, on ne les aurait pas fait attendre comme ça, dans le froid. »

Madame L. raconte ensuite la terreur des appels anonymes qu'elle a reçus dès le lendemain après la diffusion des vidéos, la violence psychologique qu'ils ont constitué pour elle. « Des gens me disaient : “On veut le renvoi de Paty”, “C'est un pédophile”, “Tous les musulmans de France vont descendre sur le collège”. »





Et le samedi, quand elle consulte sa boîte vocale à distance, elle trouve ces mots terribles : « Hey, collègue de raciste, j'espère que vous allez faire quelque chose avec le prof Paty, sinon on va s'occuper de lui. » Madame L. retourne au collège le lundi matin, la boule au ventre.

### « Monsieur Paty n'a plus été le même »

La principale a porté plainte, mais les messages ne s'arrêtent pas – « c'est une honte, en France en 2020, qu'on traite les musulmans comme ça » – et ils proviennent maintenant du Canada, du Maroc, de Turquie. Rien d'étonnant puisque la mosquée de Pantin (Seine-Saint-Denis) a relayé l'une des vidéos à ses 80 000 abonnés Facebook.

Depuis sa loge aux portes vitrées, madame L. alterne sa surveillance : la rue, son écran qui relaie l'image de la caméra, la rue, l'écran, la rue... Et elle se préoccupe d'une seule chose : protéger son collègue et son professeur de cette violence qui gronde à l'extérieur. Mais celle-ci s'est déjà invitée dans la cour. « Raciste ! Raciste ! » entend-elle crier. « Je suis sortie et j'ai vu que c'étaient des élèves qui s'en prenaient au professeur. À compter de ce moment, monsieur Paty n'a plus été le même. Il était complètement accablé. Il venait avec sa capuche sur la tête, et il ne parlait plus. De mon côté, j'ai mis en place une stratégie pour le protéger. J'ai scotché son emploi du temps sur l'écran de mon ordinateur, comme ça, je pouvais surveiller toutes ses entrées et ses sorties. »

Et elle répète : « J'avais tellement peur. » Le 16 octobre, vers 13 h 30, madame L. remarque, à l'arrêt de bus, la présence d'un garçon entièrement vêtu de noir, qui lui semble fatigué. Elle s'imagine qu'il est un grand frère, elle ne s'en inquiète pas. À 16 h 30, monsieur Paty lui dit au revoir, et lui souhaite de bonnes vacances.

« J'ai senti qu'il était soulagé de cette trêve, raconte-t-elle à la barre, qu'il voulait passer à autre chose, alors je me suis tue, et cette phrase est restée dans ma gorge : “Monsieur, il ne faut pas sortir seul.” Je l'ai regardé mettre sa capuche, ses écouteurs, et quitter le collège. » Madame L. le suit sur l'écran de sa caméra de surveillance. Elle constate que quelqu'un lui emboîte le pas. Elle pense que c'est un élève. Et après qu'ils ont tous les deux disparu de son écran, elle ferme sa loge pour commencer la tournée des salles.

### Le cri et le glaive





Elle se trouve dans l'une d'elles quand elle entend un premier coup de feu. « Puis un deuxième, et j'ai immédiatement pensé à cette phrase qu'on m'avait dite au téléphone : “Tous les musulmans de France vont descendre sur le collège.” J'étais certaine que c'était ma dernière heure, qu'on allait tous mourir. J'ai pensé à mon mari, à ma fille, au fait que je ne leur aurais même pas dit au revoir. »

Le terroriste vient d'être abattu par les forces de l'ordre. Cinq minutes plus tôt, il a assassiné Samuel Paty de dix-sept coups de couteau dans le dos avant de le décapiter sur le trottoir – mort ou vivant, les médecins légistes n'ont pas réussi à le dire – mais la terreur, à distance, que déclenche Anzorov sur madame L. produit exactement le même effet que celle déployée par Sefrioui et Chnina. D'ailleurs, elle utilise les mêmes mots pour décrire son état, avant comme après l'attentat : « J'avais tellement peur. »

Voilà le lien entre ces deux accusés et le terroriste, qui font tous les trois corps dans le corps de cette femme. C'est un passage de relais, en quelque sorte. Les uns produisent la terreur en amont, les autres en aval. Les premiers sont le cri, les seconds le glaive. Et la radioactivité de cette peur sur les protagonistes de l'affaire, puis sur la société tout entière est infinie.

Peur d'être traité de racistes et d'« islamophobes ». Peur de discriminer. Peur de ne pas être laïc ou de l'être trop. Peur d'être jeté en pâture. Peur de voir ses propos détournés. Peur de ne pas être soutenu par sa hiérarchie. Peur d'être insulté, frappé, molesté, poignardé, décapité. Peur de revivre les mêmes événements. Peur de marcher dans la rue. Peur de dormir. Peur d'enseigner. Peur de sortir. Peur de danser. Peur d'aimer. Peur de vivre. Peur tout court : tel est le projet du terrorisme.

